



Bruxelles, 19 mars 2015

● **Communiqué de presse rapport annuel ONEM 2014** ●

## Synthèse

Le chômage indemnisé a diminué en 2014, aussi bien le chômage complet que le chômage temporaire.

En ce qui concerne le chômage complet, il faut distinguer 2 groupes.

1° Les demandeurs d'emploi indemnisés. Leur nombre (458 642) est resté stable en 2014.

2° Les non demandeurs d'emploi indemnisés. Leur nombre a diminué en 2014 à la fois chez les chômeurs plus âgés dispensés (- 17,6%) que chez les chômeurs avec complément d'entreprise dispensés (- 4,3%).

Le nombre total de chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi et non demandeurs d'emploi, a en conséquence diminué de 2,7%.

Cette évolution s'explique principalement par 3 facteurs :

- après 2 années de croissance quasi nulle, la Belgique a renoué avec une croissance modérée de 1% en 2014 ;
- il y a aussi un effet démographique. La population active et la population en âge de travailler augmentent moins qu'auparavant ;
- enfin, il y a l'effet de certaines réformes, principalement en matière d'activation.

En ce qui concerne le chômage temporaire, on observe une forte diminution de 27,8% en 2014.

L'évolution du chômage temporaire s'explique par la conjoncture économique plus favorable et par l'hiver particulièrement clément en 2014.

Le nombre de travailleurs percevant des allocations d'interruption a augmenté de 2,5%, principalement sous l'effet des congés thématiques (congé parental et congé pour assistance médicale).

Le dispositif des titres-services a connu pour la première fois une légère diminution de son utilisation en 2014 (- 0,9% de titres utilisés).

Les dépenses totales de l'ONEM ont diminué de 451 millions d'euros en 2014.

## **Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi est resté stable en 2014**

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) recensés par l'ONEM, qui avait augmenté de 16 379 unités en 2013, s'est quasiment stabilisé en 2014. Il s'établit à 458 642 en moyenne mensuelle, soit 0,2 % de plus qu'en 2013 (+ 857).

Cette augmentation minime est imputable à une modification réglementaire, à savoir le relèvement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, de l'âge à partir duquel une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi peut être demandée, lequel est passé de 58 à 60 ans. Le nombre de CCI DE âgés de 58 ou 59 ans a augmenté en conséquence de 11 548 unités en 2014.

Le nombre de CCI-DE a augmenté en Flandre (+ 3,4 %) tandis qu'il a diminué en Wallonie (- 1,9 %) et à Bruxelles (- 1,6 %), ces deux dernières régions conservant toutefois des taux de chômage sensiblement plus élevés.

Il a augmenté chez les hommes (+ 1,3%) et diminué chez les femmes (- 1,1 %).

On observe une diminution importante chez les jeunes (- 8,6 % pour les moins de 25 ans) et une diminution plus légère dans la tranche d'âge de 25 à 49 ans (- 1,1 %). Chez les 50 ans et plus, il y a par contre une augmentation de 7,5% résultant de la modification réglementaire précitée. Cette augmentation concerne en effet uniquement les 58-59 ans (+ 74,0%, contre - 2,4% pour les 50-57 et 60-64 ans).

Le chômage de courte durée (< 1 an) a diminué (- 2,1 %) tandis que le chômage de plus longue durée a augmenté (+ 4,3 % pour le chômage de 1 à 2 ans et + 0,5% pour le chômage de 2 ans ou plus).

Par niveau d'études, le chômage a augmenté pour les diplômés de l'enseignement supérieur (+ 3,7%) et, très légèrement, pour les diplômés de l'enseignement secondaire (+ 0,7%). Pour les moins qualifiés, le chômage a par contre diminué de 1,1%.

Le nombre de CCI-DE percevant des allocations de chômage a augmenté de 2,9 % (aussi compte tenu de la modification réglementaire précitée) tandis que le nombre de CCI-DE percevant des allocations d'insertion (c.-à-d. admis sur la base de leurs études) a diminué de 9,4%. Cette diminution est déjà en cours depuis 2008, mais s'est accentuée depuis la réforme du stage d'attente en stage d'insertion et sa prolongation de 3 mois en 2012. Elle s'est encore renforcée en 2013 sous l'influence d'une procédure de suivi plus active pour les allocataires d'insertion et en 2014 suite à l'introduction d'une telle procédure pour les jeunes en stage d'insertion. La limitation des droits aux allocations d'insertion publiée fin 2011 mais prenant seulement effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a sans doute aussi influencé les sorties du chômage en 2014. Une mesure d'activation importante lancée en juillet 2013 soutient également l'embauche des demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, peu qualifiés et au chômage depuis 6 mois au moins. En 2014, 14 865 jeunes ont été embauchés dans ce plan qui prévoit une forte réduction du coût du travail (1 000 euros par mois pendant 3 ans par

engagement). 2.956 jeunes ont d'autre part été engagés en 2014 dans le cadre de stages de transition.

Le plan activa a quant à lui continué à soutenir l'embauche des chômeurs de longue durée (27 945 paiements en moyenne mensuelle) et des chômeurs avec une aptitude au travail réduite (1 243 paiements en moyenne mensuelle).

Le taux de chômage harmonisé de la Belgique pour 2014 a très légèrement augmenté à 8,5% (+ 0,1 point), selon Eurostat. Les taux de l'Union européenne et de la zone euro sont respectivement de 10,2% et 11,6%.

### **Le nombre de chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi recule**

Si le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi est resté stable en 2014, le nombre de chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi a diminué.

En effet, le nombre de chômeurs âgés dispensés et le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise dispensés (anciennement prépensionnés) ont encore reculé en 2014 (respectivement de - 17,6 % et de - 4,3 %). L'évolution dans ces groupes est influencée par des entrées moins nombreuses en raison d'une réglementation plus stricte et par des sorties plus importantes vers le régime de pension en raison du vieillissement de la population.

### **Par conséquent le chômage complet indemnisé a diminué en 2014**

Le nombre total de chômeurs complets indemnisés (avec ou sans complément d'entreprise), demandeurs d'emploi et non demandeurs d'emploi, a en conséquence diminué de 2,7 % (- 17 698). Il s'établit actuellement à 633.361, soit le chiffre le plus bas depuis 23 ans (1992).

### **Le chômage temporaire baisse fortement**

Le nombre de jours de chômage temporaire a quant à lui diminué de 27,8% en 2014. Cette évolution a été tirée par la chute vertigineuse du chômage temporaire pour intempéries (- 64,3%) en raison d'un hiver très clément en 2014, qui contraste avec l'hiver particulièrement long et rigoureux de 2013. Le chômage temporaire pour manque de travail résultant de causes économiques, qui reflète de plus près l'évolution de la conjoncture, a lui aussi diminué, de manière moins spectaculaire mais néanmoins significative (- 10,7%). Quoi qu'il en soit, le nombre total de jours de chômage temporaire est pratiquement revenu à son niveau plancher de 2007, c.-à-d. avant la crise.

### **Le crédit temps progresse encore**

Le nombre de travailleurs percevant des allocations d'interruption a augmenté de 2,5%, principalement sous l'effet des congés thématiques (congé parental et congé pour assistance médicale). L'annonce d'une réforme prévoyant des conditions d'accès plus strictes pour le crédit temps et pour l'interruption de carrière en 2015 a également entraîné un afflux de demandes au cours des derniers mois de l'année 2014.

### **Moins de titres-services**

Le dispositif des titres-services a connu pour la première fois une légère diminution de son utilisation en 2014. Le nombre de titres-services remboursés a ainsi diminué de - 0,9%. Le nombre d'entreprises agréées actives a diminué sensiblement (moins 299 soit -11,6 %) sous l'effet des mesures de professionnalisation du secteur et des contrôles renforcés. Le nombre d'utilisateurs actifs a encore légèrement augmenté (+2,6 %) mais la consommation moyenne par utilisateur a baissé de 129 titres par an à 119 (-7,8%). Cette évolution est sans doute influencée par l'augmentation du prix d'achat des titres-services (1 euro à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 0,5 euro à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014).

### **Une charge de travail élevée**

Au total, le nombre d'allocataires à charge de l'ONEM (1 226 054) a diminué de 3,5 % en 2014.

Cette diminution du nombre mensuel moyen d'allocataires n'a pas pour autant réduit la charge de travail car la diminution des allocataires est compensée par l'augmentation des transitions sur le marché du travail qui génère davantage de demandes à traiter. La réglementation appliquée par l'ONEM a été modifiée à 35 reprises en 2014. Le traitement des demandes d'allocations est devenu beaucoup plus complexe depuis l'introduction des réformes en matière de dégressivité des allocations de chômage et des réformes en matière d'allocations d'insertion. Enfin, les droits en matière d'allocations de chômage sont de plus en plus liés à des conditions en matière de carrière professionnelle, ce qui nécessite davantage de calculs et de vérifications. Ainsi par exemple, le nombre de demandes d'allocations de chômage et de calculs de carrière professionnelle a augmenté de 7% par rapport à 2009, qui était pourtant une année record au niveau du nombre total d'allocataires. Le nombre de dossiers en matière d'interruption de carrière et de crédit temps, qui sont aussi liés à des conditions de durée de carrière, a quant à lui augmenté de 6% par rapport à 2013. Le nombre d'évaluations dans le cadre du suivi de la recherche active d'emploi a pour sa part augmenté de 66%, toujours par rapport à 2013.

Le Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise, qui dépend de l'ONEM, est lui aussi confronté à une augmentation continue du volume de travail. Si le nombre de faillites a pour la première fois légèrement diminué en 2014, le nombre de travailleurs indemnisés et le nombre d'indemnités versées ont encore augmenté en 2014 (respectivement de 4,5% et de 5,6% par rapport à 2013).

### **Des dépenses globales qui diminuent de plus de 400 millions**

L'allocation de chômage mensuelle moyenne pour les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi s'est élevée à 966,38 euros par mois en 2014. C'est une stabilisation (+ 0,01 %) par rapport à 2013. Il faut toutefois rappeler qu'il n'y a pas eu d'indexation en 2014.

Les dépenses de chômage complet ont en 2014 diminué de 2,7 %. Exprimées en ratio de PIB, elles représentent 1,38 % (1,44% en 2013), soit le chiffre le plus bas des 12 dernières années.

Les dépenses totales de l'ONEM, hors titres-services, ont quant à elles diminué de 419 millions d'euros (-4,3 %). Elles représentent 2,40 % du PIB en 2014 (contre 2,55 % en 2013). Ce ratio est plus élevé que la moyenne européenne, mais il faut rappeler qu'il englobe des dépenses qui ailleurs sont prises en charge par les régimes d'assurance maladie-invalidité, d'allocations familiales, de pension ou d'assistance sociale. Les dépenses pour les titres-services ont également diminué pour la première fois de 32 millions d'euros.

Cette évolution à la baisse est imputable à une conjoncture économique un peu plus favorable, à l'évolution démographique et à différentes réformes introduites ces dernières années. Elle a également été renforcée par l'absence d'indexation en 2014.

La gestion rigoureuse et uniforme de l'ONEM en matière de contrôle et l'usage de nouvelles techniques affinant le ciblage des enquêtes permettent également de réduire les abus, les fraudes et les usages impropres du système. Dans ce domaine, la priorité est axée ces dernières années sur la prévention, de plus en plus en collaboration avec les organismes de paiement.

### **Faire plus et mieux avec moins**

L'ONEM doit gérer les économies imposées à toutes les administrations publiques et doit donc utiliser de manière rigoureuse les moyens mis à sa disposition. Depuis 5 ans, nonobstant un volume de travail élevé, des nouvelles missions et une complexité accrue, l'effectif du personnel a diminué de 447 unités, soit - 10 %.

En 2014, l'ONEM a respecté tous les engagements de son contrat d'administration, ce qui garantit un service de qualité aux assurés sociaux et aux employeurs.

L'ONEM a aussi poursuivi le développement d'applications électroniques à l'intention des travailleurs et des demandeurs d'emploi. La procédure électronique de demande d'allocations d'interruption (y compris pour le congé parental et le congé pour assistance médicale ...) lancée fin 2013 a été étendue aux travailleurs du secteur public. Le recours à cette procédure se propage chez les travailleurs et les employeurs (12 212 demandes électroniques fin 2014). L'ONEM utilise de plus en plus l'eBox, c'est-à-dire la nouvelle boîte aux lettres électronique des assurés sociaux. 103 150 boîtes aux lettres électroniques étaient activées fin 2014 et 81% des documents consultés dans cette application sont des documents de l'ONEM. Mais surtout, l'ONEM a lancé, en septembre 2014, la carte de contrôle électronique permettant au chômeur de déclarer chaque mois ses périodes de chômage et les autres événements qui ont une incidence sur l'indemnisation. Cette application, accessible sur PC, tablette ou smartphone, était déjà utilisée en fin d'année par plus de 20.000 chômeurs. Elle a reçu un e-gov award Agoria pour sa convivialité.

Les services offerts aux employeurs sont aussi de plus en plus numériques. En 2014, plus d'1,2 million de déclarations de chômage temporaire ont été faites par voie électronique (soit 97,7% contre 51% en 2010). Le nombre de déclarations électroniques de risque social (variante électronique des formulaires papier) a encore augmenté de 15 % en 2014, pour dépasser le cap des 4,2 millions. Les déclarations électroniques dans le secteur chômage représentent 90 % des déclarations électroniques de risque social pour l'ensemble de la sécurité sociale. L'ONEM a également, par le réseau de la Banque carrefour de la sécurité sociale transmis, reçu et consulté plusieurs dizaines de millions d'attestations.

En interne, l'ONEM a continué à investir des moyens importants dans le bien-être et le développement de ses collaborateurs. L'offre de formations s'est encore diversifiée tant au niveau du contenu qu'en ce qui concerne les formes d'apprentissage. Pas moins de 10 395 jours de formation ont été suivis en site central en 2014, soit une augmentation de 27% par rapport à 2013.

Le télétravail à domicile et en bureau satellite a été étendu en 2014 à tous les services centraux et à tous les bureaux du chômage de l'ONEM. Fin 2014, 40% des collaborateurs ont fait ce choix. Cette évolution va de pair avec des expériences de bureau partagé dans certains services de l'administration centrale et dans certains bureaux de chômage.

### **Le développement durable et la responsabilité sociétale**

Après avoir obtenu en 2013 le certificat EMAS pour son bâtiment de l'administration centrale, l'ONEM a reçu la même certification en 2014 pour 3 bureaux du chômage. Le processus se poursuit progressivement pour les autres bâtiments dont l'ONEM est propriétaire.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, l'ONEM a à nouveau accueilli, comme il le fait depuis 4 ans déjà, de nombreux stagiaires étudiants ou demandeurs d'emploi. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, ils étaient 463.

### **La préparation de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat**

La 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat a entraîné des transferts de compétences de l'ONEM vers les régions et les communautés : suivi de la disponibilité active et passive des chômeurs, agences locales pour l'emploi, titres-services, mesures d'activation des allocations, dispenses pour reprises d'études et de formation, outplacement, une partie de l'interruption de carrière... Ces compétences ont été transférées juridiquement au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

En exécution du principe de continuité, l'ONEM continue toutefois à exercer ces compétences jusqu'au moment où les services régionaux seront en mesure d'en reprendre la gestion opérationnelle. Le transfert effectif des agents interviendra également à ce moment, qui pourrait différer d'une matière à l'autre et d'une région à l'autre.

La préparation de ces transferts génère un travail supplémentaire considérable pour les services de l'ONEM. Il s'agit notamment de la rédaction et de la négociation du protocole du 4 juin 2014 réglant la répartition des rôles et des engagements pendant la phase de transition et des projets d'adaptation de la réglementation permettant la reprise des compétences par les régions, de la gestion de 4 budgets séparés (1 fédéral et 3 régionaux) et de la préparation des arrêtés et des communications en rapport avec le transfert du personnel.

Un vaste plan de formations et de stages à l'intention de nos collègues des régions a également été mis en œuvre en 2014 impliquant 62 instructeurs ONEM, 101 sessions et 1 007 inscriptions. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'ONEM est également appelé à répondre à de nombreuses demandes et questions réglementaires, financières, statistiques, informatiques ou de personnel émanant des parlements, gouvernements ou administrations des régions. Les activités de préparation se poursuivent de manière intensive en 2015.

### **Les perspectives et défis en 2015**

Comme les autres administrations publiques fédérales, l'ONEM sera soumis en 2015 à des économies drastiques et sans précédent impliquant une réduction de 4 % de son budget du personnel, de 20 % de son budget de fonctionnement y compris informatique et de 20 % de son budget d'investissement. Cette réduction sera amplifiée de 2 % supplémentaires chaque année de 2016 à 2019.

L'ONEM a anticipé cette décision gouvernementale en préparant au premier semestre 2014 une réorganisation progressive de ses services extérieurs, qui vise aussi à s'adapter aux changements institutionnels et démographiques. Cette réorganisation a été entérinée par le Comité de gestion et par le Ministre de tutelle de l'ONEM en juillet 2014. Elle doit permettre de réaliser à terme des économies, par des gains d'efficacité et une meilleure répartition du travail. Elle permettra également un fonctionnement encore plus efficace et plus uniforme. Son implémentation sera toutefois progressive et ne contribuera au début que très partiellement aux économies drastiques imposées.

En ce qui concerne le marché du travail, l'évolution de plusieurs indicateurs en 2014 laisse espérer une évolution favorable pour 2015 : diminution du chômage temporaire, des faillites, du chômage des jeunes, du chômage de courte durée, augmentation des offres d'emploi, augmentation des heures prestées dans l'intérim  
...

Selon le Bureau du plan, nous devrions connaître une légère croissance de l'emploi cette année (plus 20 000). Tenant compte de l'évolution de la conjoncture, de l'évolution de la population active et de l'effet des réformes apportées au régime (notamment la limitation dans le temps de la durée d'octroi des allocations d'insertion et l'extension des obligations d'inscription comme demandeurs d'emploi), le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi devrait diminuer de 19 700 unités en 2015.



Une comparaison avec les autres pays européens, montre qu'il reste des problèmes structurels importants. Notamment, la réinsertion des groupes à risques qui ne progresse que lentement et la dispersion des taux de chômage entre régions qui reste élevée.

Mais il y a également des opportunités. Le départ à la retraite des nombreux travailleurs issus de la génération du baby-boom augmente le nombre de vacances d'emploi de remplacement et amortit la faible création de nouveaux emplois.

### **Reconnaisances externes**

Après avoir obtenu en 2013 le prix de lauréat des bonnes pratiques pour l'Europe de l'Association internationale de la sécurité sociale, l'ONEM a reçu en 2014, 3 nouvelles récompenses :

- l'e-gov award Agoria pour la convivialité de la carte de contrôle électronique ;
- l'Ethias Prevention Award pour son approche intégrée en matière de prévention ;
- le certificat « Recognised for Excellence EFQM » avec 5 étoiles pour la qualité de la gestion des services de l'ONEM et du Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise.